



Commission de la recherche
Séance dématérialisée du 11 mars 2020

Délibération n°1
Portant approbation **du procès-verbal du 3 décembre 2019**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

Nombre de membres en exercice : 35	Pour : 17
Nombre de membres présents : 19	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 0	Abstentions : 2
Membres absents et non représentés : 16	Non-participations : 0

Article 1 : approuve le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la recherche,

Frédéric VIDAL

Transmis au rectorat le : 12 mai 2020
Publié le : 12 mai 2020